

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23	L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLESEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH, et Valérie CHANUT <b>Absents :</b> Jean Pierre COMBLET, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, <b>Pouvoirs :</b> Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Marie ISSARTIAL), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Claire RENOUPREZ), Véronique PROT (pouvoir donné à Dominique REGNIER)
	<b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2024  
N°2024-030**

**OBJET : Adoption budget primitif 2023 - Budget communal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,  
VU la délibération n°2024-021 en date du 11/04/2024 adoptant le compte de gestion 2023,  
VU la délibération n°2024-022 en date du 11/04/2024 adoptant le compte administratif 2023,  
VU la délibération n°2024-023 en date du 11/04/2024 décidant de l'affectation du résultat 2023,  
Vu la délibération n°2024-024 en date du 11/04/2024 fixant les taux communaux des impositions locales pour l'exercice 2023,

Madame Pascale BONNIER, adjointe aux finances, expose le contenu du budget communal de l'exercice 2024 en précisant les principales orientations,

Au vu de cet exposé,

**Le conseil municipal,**

**Madame Catherine STARON, Maire, entendue**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE** l'adoption du budget primitif communal pour l'exercice 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 958 630.14€	2 971 091.47€
Recettes	4 958 630.14€	2 971 091.47€

Publiée le 16.04.2024  
Pour extrait certifié conforme,

Pour Françoise ROUBIN  
Secrétaire



Catherine STARON  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
069-216902684-20240411-2024-030-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024